

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	73 (1944)
Heft:	13
Rubrik:	En marge des examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En marge des examens d'aptitudes physiques de fin de scolarité

Généralités. — L'Ordonnance sur l'Instruction préparatoire du 1^{er} décembre 1941 rend obligatoires ces examens. L'art. 9 dit en effet : « Les élèves suisses passeront un examen d'aptitudes physiques à la fin de la scolarité obligatoire. »

Ces examens sont-ils superflus ? Ne sont-ils qu'une tracasserie de plus imposée par les amateurs de statistiques fédérales ?

Non. Avec raison, on donne de nos jours une grande importance à l'éducation physique de notre jeunesse masculine de 7 à 20 ans. Or, si l'on veut qu'une branche quelconque du programme progresse, il faut que son enseignement soit encouragé et contrôlé.

Il est vrai que c'est presque un tour de force pour l'inspecteur scolaire d'arriver à examiner en une journée une ou plusieurs classes sur toutes les branches du programme, la gymnastique y compris, d'autant plus que l'époque des examens convient rarement à un examen *complet* de gymnastique en plein air. On pourra demander quelques évolutions de mise en train, quelques exercices de réaction, quelques exercices à mains libres, peut-être un jeu ; mais il reste l'essentiel : la course, le saut, les exercices aux agrès.

Les examens d'aptitudes physiques à la fin de la scolarité suppléent partiellement à ce défaut de contrôle. Tels qu'ils sont organisés, je crois pouvoir affirmer que c'est une bonne affaire et que nous devons sincèrement nous en réjouir.

Mais est-il besoin de dire qu'il ne suffit pas, pour préparer une jeunesse virile et digne de notre beau pays, de commencer à enseigner la gymnastique dans les dernières années, voire dans les derniers mois de la scolarité, en vue immédiate des examens ! Et pourtant... ! Il suffit de voir dans quelle forme certains garçons de 16 ans se présentent à ces épreuves !

Résultats de ces examens en 1944

	<i>Réussi</i>	<i>Echoué</i>
1. Ville de Fribourg	73 %	27 %
2. Lac	72 %	28 %
3. Broye	59,1 %	40,9 %
4. Glâne	51 %	49 %
5. Gruyère	48,3 %	51,7 %
6. Singine.	46 %	54 %
7. Veveyse	44,1 %	55,9 %
8. Sarine campagne	36,2 %	63,8 %
Moyenne cantonale	53,1 %	46,9 %

Résultats moyens du canton, par discipline

Course de 80 m.	73 %	27 %
Saut en longueur	82 %	18 %
Lancer de la petite balle.	88 %	12 %
Grimper, perche ou corde.	87 %	13 %
Jet du boulet	83 %	17 %
Saut d'appui	87 %	13 %
Marche de 20 km.	99,7 %	0,3 %

Analysons brièvement ces quelques données statistiques. Tout d'abord, écartons de la comparaison la ville de Fribourg qui présente le meilleur résultat général, car la capitale bénéficie de conditions nettement avantageuses : maîtres spéciaux de gymnastique, installations adéquates, matériel suffisant, enfants moins « lourds » que les campagnards.

Dans les autres arrondissements, les conditions ne sont pas essentiellement différentes et pourtant, alors qu'un district enregistre le 72 % de « réussi » un autre doit se contenter de 36,2 %. Il est évident que cette comparaison sur les résultats d'une seule année ne permet pas de tirer des conclusions certaines. Nous verrons dans quelques années.

Si l'on veut pouvoir tirer des conclusions des comparaisons faites, il est indispensable que les experts jugent d'une manière strictement uniforme. C'est dans ce but que le

BANQUE DE L'ÉTAT DE FRIBOURG

Capital et réserves : Fr. 40.075.000

GARANTIE DE L'ÉTAT

10 Agences : St-Pierre à Fribourg, Bulle, Châtel-St-Denis, Chiètres, Domdidier, Estavayer-le-Lac, Farvagny, Morat, Romont, Tavel.

100 Correspondants d'épargne dans les principales localités du canton de Fribourg.

Accorde des PRÊTS par :

CÉDULES et COMPTES HYPOTHÉCAIRES

CRÉDITS COMMERCIAUX AVEC CAUTIONNEMENT

AVANCES sur TITRES et VALEURS

Escompte de billets et papier commercial

Nous recevons des dépôts d'argent :

contre OBLIGATIONS à terme fixe au porteur ou nominatives ;
en COMPTES DE DÉPOT à vue et à terme fixe ;
sur CARNETS D'ÉPARGNE, avec ou sans tirelire. } aux meilleures conditions.

Traite toutes opérations de banque et de bourse



Tout PÉDAGOGUE sait que

l'on obtient à peu de frais

L'éclairage parfait par

L'ÉLECTRICITÉ

L'eau chaude par L'ÉLECTRICITÉ

La cuisson idéale par

L'ÉLECTRICITÉ

Le maximum de sécurité, de confort et d'économie par

L'ÉLECTRICITÉ

Devis et renseignements gratuits

ENTREPRISES ÉLECTRIQUES FRIBOURGEOISES

Responsable de la partie des annonces : Publicitas S. A., succursale de Fribourg.

BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE

pour enfants et adultes

« AU BLÉ QUI LÈVE »

Abonnements spéciaux par poste.

Plus de 5000 volumes à choix. Catalogue général sur demande et tous renseignements sans engagement.

LAUSANNE, Galeries du Commerce

Tél. 3 75 99

M^{me} J. L. Dufour



La machine à coudre
suisse, avec ses nom-
breux avantages.

Rabais spéciaux pour
écoles.

E. WASSMER, S. A.
FRIBOURG

FABRIQUE SUISSE DE PLUMES MÉTALLIQUES
LAMON & C^{IE} LE LIEU 
(Vallée de Joux)

FOURNISSEURS ACTUELS DES ÉCOLES DU CANTON DE VAUD
Ces plumes sont en vente au dépôt central du matériel scolaire
à Fribourg

E. J. Chevalier et E. Marmy :

La Communauté humaine
selon l'esprit chrétien

Broché : Fr. 13.50. — Relié : Fr. 16.50.

ÉDITIONS DE L'IMPRIMERIE ST-PAUL

Maison Paul LEIBZIG S/A

FABRIQUE DE MEUBLES
FRIBOURG 26, GRAND'PLACES

Prêts

de Fr. 300.— à 1500.— remboursables en 12 à 18 mensualités, très discrets, sont accordés de suite aux membres du corps enseignant et à toute personne solvable. Références de 1^{er} ordre dans le canton de Fribourg. Timbre-réponse.

BANQUE GOLAY & C^{ie}, Paix, 4
Lausanne

Tous combustibles :
Bois. Charbons. Mazout.

R. Steinauer

10 Avenue de la Gare 10
FRIBOURG
Téléphone 9.52

Le meilleur... le moins cher



les spécialistes du beau vêtement

Le Bulletin Pédagogique,
organe de la
Société fribourgeoise
d'éducation, s'adresse aux
familles, aux autorités
scolaires et aux membres du
corps enseignant.

Lisez-le et faites-le lire !

Café Romand

Rue de Romont. Fribourg

Vins de 1^{er} choix

Fondue renommée

Rendez-vous des instituteurs

Les hoirs d'Oscar Monney

VOULEZ-VOUS VRAIMENT

apprendre l'allemand, l'italien ou l'anglais, parlé et écrit, en 2 mois seulement ? succès garanti. Classes de 5 élèves. Des centaines de références. Tous les 15 jours, nouveaux cours. Adressez-vous en toute confiance aux

ÉCOLES TAMÉ

Lucerne 10, Neuchâtel 10,
et Zurich, Limmatquai 30

Les encres,
La colle blanche,
La colle universelle,
La gomme extra-forte,
Les tampons-encreurs,

AMO

sont des produits suisses de qualité, en usage actuellement dans les écoles du canton de Fribourg.

Exigez de votre papetier les produits

AMO



L'HELVETIA-INCENDIE St-Gall

ASSURANCES : INCENDIE — VOL AVEC EFFRACTION —
BRIS DE GLACE — DÉGATS D'EAU —
CHOMAGE — DOMMAGES ÉLÉMENTAIRES.

L. BULLIARD, Agent Général, Fribourg
rue de Romont, 18. — Téléphone : 700

*Un homme averti
en vaut deux!
La "ROMANDE"
fait des heureux*

So. 7

NOTRE RÉPONSE

AU MESSAGE DE FATIMA

par A. MAGNI et J. CASTELBRANCO

Prix : Fr. 0.70

Librairies St-Paul, Fribourg

Abonnés, favorisez les maisons qui nous confient des annonces.

10 février 1944 les experts-chefs de districts ont eu à Fribourg une journée technique afin d'unifier les modes d'appréciation pour le canton. L'expert-chef de district doit, avant le début des épreuves, renseigner les collègues qui seront appelés à juger avec lui.

Une remarque importante : pour avoir la mention « réussi », l'élève doit atteindre le minimum *dans toutes les disciplines*. C'est pourquoi le pourcentage des « réussi » est beaucoup plus élevé par branches prises séparément.

Que faut-il penser du résultat général du canton avec 53,1 % de « réussi » ? A mon avis, on peut le qualifier de « satisfaisant » puisque ce n'est que la seconde fois que nos émancipés subissent ces épreuves. Un gros travail reste à faire, car, selon l'avis général, les exigences imposées ne sont pas sévères. C'est une *moyenne* normale. Un élève de 16 ans, jouissant d'une constitution normale, ayant reçu régulièrement des leçons de gymnastique, doit réussir.

A noter que notre canton s'en est tenu au minimum imposé par le Département fédéral. Chaque canton a le droit d'augmenter les exigences ou d'introduire des épreuves complémentaires : course de durée, saut en hauteur, etc.

Si nous classons les disciplines de la meilleure à la moindre, les résultats de 1944 donnent la classification suivante :

- | | |
|-------------------------------|-----------------------|
| 1. Marche de 20 km. | 4. Saut d'appui. |
| 2. Lancer de la petite balle. | 5. Jet du boulet. |
| 3. Grimper. | 6. Saut en longueur. |
| | 7. Course de vitesse. |

Ceci nous montre où il faut porter notre effort principal.

Directives générales. — Je crois utile de rappeler ici les directives générales concernant chaque épreuve de l'examen de fin de scolarité.

1. *Course de vitesse* : 80 m. en 12,8 sec. ; ne se répète pas, start à volonté ; conseiller le start debout. Dans l'entraînement, ne pas permettre de répéter, dans une même leçon, la course de 80 m. Exercer souvent le départ avec le commandement réglementaire : « En place – prêt – hop ! » Laisser un temps de 2 sec. entre : prêt et hop ! Ne pas ralentir avant la ligne d'arrivée qui doit être franchie en pleine vitesse. Cette épreuve doit s'améliorer déjà en 1945, puisque c'est la plus faible.

2. *Saut en longueur* : 3,40 m. La longueur de l'élan est libre ; l'élève a droit à 3 essais ; on souligne le meilleur qui seul compte. Pour mesurer, le 0 du ruban métrique est au point de chute, à l'empreinte la plus rapprochée de la poutre d'appel ; ce peut être l'empreinte de la main ou d'une autre partie du corps. On lit le résultat sur le bord *antérieur* de la poutre. Si le sauteur perd du terrain, on mesure depuis la poutre aussi. S'il empiète, on lui déduit la longueur de l'empietement du *saut réel*, en redoublant le ruban.

En général, nos garçons sautent trop au ras du sol ; il faut leur apprendre à s'élever. Dans l'entraînement, combiner le saut en longueur avec le saut en hauteur. Habituer l'élève à l'élan avec vitesse progressive. La chute est souvent raidie.

3. *Lancer en longueur* : petite balle de 80 g. à 32 m. Le lancer peut se faire sans élan ou avec un élan de longueur libre. Il doit se faire dans une bande de 20 m. de large. Tracer des arcs de cercle à 32, 34, 36 et 40 m. On peut fort bien s'entraîner avec des cailloux. Epreuve facile.

4. *Jet du boulet* : 5 kg., 9, 50 m. ou 4 kg., 10 m. des deux bras additionnés. Le jet peut se faire sans élan ou avec un élan de 2,13 m. au maximum, dans un cercle. Tracer un diamètre parallèle à la poutre d'appui, longue de 80 cm. à 1 m. Commencer par un jet gauche suivi d'un jet droit. L'élève a droit à 3 jets de chaque bras. On additionne le meilleur gauche et le meilleur droit que l'on souligne. Le jet est annulé si le concurrent sort du cercle en avant de l'axe médian ou s'il met le pied sur la poutre ; celle-ci ne doit que lui servir de point d'appui.

Pour mesurer, le 0 de la « chevillière » est à l'empreinte arrière laissée par le boulet ; la « chevillière » est tenue au centre du cercle d'élan et on lit le résultat sur le bord *postérieur* de la poutre.

En général, la technique manque presque totalement ; on ne s'exerce pas assez du bras gauche. Le bras seul travaille, alors que tout le corps doit participer à l'effort. A défaut de boulet, on peut parfaitement s'entraîner avec des pierres.

5. *Grimper* : perche verticale de 5 m. en 9 sec. ou à la corde de 5 m., sans contrôle de temps. Il faut encourager le grimper de corde puisque c'est celui qui est imposé au recrutement. Apprendre aux élèves à se servir du concours des jambes. Utiliser une corde assez épaisse, environ 3 cm. de diamètre. Epreuve à travailler souvent.

6. *Saut avec appui* : mouton, hauteur 110 cm., ou poutre d'appui sans arçons, hauteur 100 cm. ; poutre avec arçons, hauteur des arçons 110 cm. L'élève doit faire 2 sauts différents, par exemple : 1 saut costal à droite et 1 saut costal à gauche ; 1 saut accroupi entre les mains ; 1 saut d'écart ; 1 saut oblique avec appui d'une seule main.

Règle : Une main ou les deux mains seules peuvent toucher la poutre, à l'exclusion de toute autre partie du corps.

Apprendre aux élèves à arriver devant la poutre par un saut à pieds joints ; bien monter sur les bras. Le sauteur doit retomber dans le même front, donc le dos tourné à la poutre.

7. *Marche d'endurance*. Elle doit se faire *avant l'examen*. C'est bien une *marche* et non une course de compétition. Elle doit se faire en *subdivision conduite*, de préférence en groupant les élèves de plusieurs classes pour atteindre un effectif de 40 à 50. Un maître marche en tête et règle l'allure. On fait des haltes-horaires. Aviser l'expert-chef de district de l'itinéraire, du jour et de l'heure du départ.

Feuilles d'examen. L'instituteur doit les remplir complètement avant l'examen, *recto et verso*. Ne pas oublier le N° du livret d'aptitudes physiques à inscrire à gauche en haut ; il est indispensable pour le contrôle par district, car il peut y avoir similitude de nom et de prénom. Incrire les mensurations au verso. Dater et signer les feuilles au bas de la première page. A noter que les exigences et les feuilles sont les mêmes pour 15 et 16 ans.

Livret d'aptitudes. — L'apporter le jour de l'examen dûment rempli. A la page 10 doivent figurer les mensurations faites par le maître préalablement. Le jour de l'examen, après les épreuves, l'instituteur relève les résultats à la page 9 ; la marche doit y être inscrite. La mention « réussi » ou « pas réussi » est inscrite par l'expert-chef qui signe lui-même le livret. Cette pièce doit rester entre les mains du titulaire, comme le livret de service.

L'examen médical. — Il doit être subi auparavant ou le jour de l'examen avant le commencement des épreuves. Le résultat est inscrit à la page 4.

Le jour de l'examen, les maîtres accompagnent leurs élèves ; ils suivent toutes les épreuves et, au besoin, ont l'obligation de prêter bénévolement leur concours à l'expert-chef.

Emplacement et matériel nécessaire : à préparer par le maître de la classe supérieure du lieu de l'examen, avant l'heure du début des épreuves.

Remarque. — Les élèves qui ne peuvent subir l'examen doivent présenter une déclaration médicale. Ceux qui ne se présenteraient pas seront appelés ailleurs, à leurs frais et frappés d'une amende.

Considérations finales. — Il est regrettable de constater que si bon nombre de maîtres préparent ces examens avec autant de soin que les examens pédagogiques, trop nombreux sont ceux qui s'en désintéressent. Certains élèves ne savent même pas en quoi consistent les épreuves et n'ont jamais été exercés.

Quelques-uns déclarent catégoriquement qu'ils n'ont jamais fait de gymnastique... et on serait tenté de le croire, au vu de leurs résultats.

Pour le plus grand bien de notre jeunesse, pour votre profit personnel aussi, pour le pays qui compte sur nous tous, nous prions les maîtres d'être aussi consciencieux et réguliers dans l'enseignement de la gymnastique qu'ils le sont dans celui des autres branches du programme.

Car la gymnastique est bien une branche obligatoire de l'enseignement primaire.

L'art. 5 de l'Ordonnance fédérale du 1^{er} décembre 1941 dit : « Dans les trois degrés de l'enseignement, trois heures par semaine au moins seront affectées à la gymnastique.

En outre, des après-midi seront consacrés au jeu et au sport et il sera organisé des excursions. En hiver, on pratiquera surtout le ski.

Pour tenir compte des circonstances spéciales à la campagne et à la montagne, les cantons peuvent remplacer la troisième heure de gymnastique par les après-midi de jeu et de sport ou limiter l'enseignement à 2 heures. »

A MM. les Inspecteurs scolaires de fixer leurs exigences dans ce cadre.

La S. F. M. G. à qui la Direction de l'Instruction publique a confié la responsabilité technique des examens de fin de scolarité compte sur vous tous, chers collègues, et elle espère enregistrer une notable amélioration des résultats dès 1945.

D'avance nous vous remercions.

La Tour-de-Trême, septembre 1944.

Le président de la S. F. M. G.,

HENRI MAILLARD.